

## Heurs et malheurs de Corbenay durant la révolution française

Pour mémoire, je rappelle qu'avant la révolution, dans chaque village, le Seigneur dont dépendait le village, était représenté par un maire. Corbenay qui dépendait de plusieurs Seigneurs avait deux maires dont le rôle essentiel était de défendre les intérêts de leur Seigneur, c'est-à-dire essentiellement de prélever les redevances qui étaient dues. Par contre, la gestion du village lui-même était confiée (l'élection avait lieu chaque année en novembre) à un ou des échevins. Mais ceux-ci ne tenaient pas de registres, tous leurs actes étaient consignés par le notaire tabellion du lieu. A Corbenay celui-ci s'appelait Augustin Guyon. Un exemple, j'ai retrouvé dans les archives de ce Monsieur Augustin Guyon un acte rédigé ainsi :

« Corbenay du 18 janvier 1789

Élection d'un commis pour la présente année

L'an 1789, après-midi du 18 janvier, au lieu de Corbenay même sur la place publique où les habitants ont coutume de s'assembler pour délibérer de leurs affaires publiques, étant convoqués le présent jour au son de la cloche en la manière accoutumée par devant Augustin Guyon dudit lieu y demeurant, notaire tabellion en présence de témoins cy après nommés ... »

La révolution a transformé tout cela. Chaque village a dû élire un maire et des officiers municipaux (on ne disait pas encore conseillers)(Pour plus de clarté, j'utiliserai quand même le terme de Conseiller dans la suite de mon exposé) et tous leurs actes ont dû obligatoirement être consignés dans un registre. Cela ne s'est pas fait du jour au lendemain, il a quand même fallu un certain temps pour mettre tout ceci en place. C'est ainsi que le tout premier compte-rendu de conseil municipal rédigé sur le tout premier registre de Corbenay est daté du 13 novembre 1791.

Ce que je vais essayer de vous raconter ce soir, c'est donc la vie du village entre novembre 1791 et novembre 1794, soit les trois années charnières entre l'ancien et le nouveau régime, trois années agitées, que le village a traversées comme il l'a pu, mais avec bien des vicissitudes, comme vous allez vous en rendre compte.

Je commencerai par la fin, par un texte du 7 frimaire an 3, c'est-à-dire du 27 novembre 1794, texte consigné dans le registre municipal : (Là encore, pour plus de compréhension, j'ai transformé toutes les dates du calendrier républicain en calendrier grégorien, notre calendrier actuel)

« Par devant nous maire et officiers municipaux et notables de ladite commune; Joseph Guyon maire, Nicolas Doillon, Jean Charles Thirion, Claude Antoine Bigey le vieux, François Roussel, Joseph Paris, officiers municipaux, *qui avons* convoqué la généralité des citoyens composant cette commune *en* assemblée générale, ... citoyens et citoyennes de cette commune dont les noms s'ensuivent, savoir : ... 183 noms ... tous habitant et résidant audit Corbenay;

Laquelle assemblée générale ici requise et convoquée pour délibérer paisiblement et en conformité des lois.

1– Sur la matière d'obtenir une meilleure règle et une diminution, tant des contributions que des réquisitions dont leur commune est accablée

2– que la commune s'est appauvrie depuis quelques années d'une manière notable, en ce que leurs terres n'ont pas reçu les cultures et les engrais qu'il convenait...

3– qu'on a mis en réquisition leur commune et qu'elle a fourni avec zèle ... les troupes de la République, 100 quintaux de seigle le 21 messidor (9 juillet), 60 quintaux de seigle le 14 thermidor (1er août) , 100 quintaux d'avoine le 24 suivant du même mois (11 août) , 266 quintaux de foin et 180 quintaux de paille le 3 fructidor (20 août) ...

4– que le 22 vendémiaire dernier (13 octobre), on a requis la commune pour fournir dans les marchés voisins 99 quintaux de blé, seigle ou orge, et le 17 brumaire aussi (7 novembre)...

Tous les citoyens ci-assemblés ont invité et requis le Conseil général de la commune de choisir deux citoyens ... pour aller porter à la Convention Nationale leurs vœux et ... présenter l'état misérable où ces contributions et réquisitions ... ont réduit la commune, et de tâcher d'en obtenir quelques diminution ou surséance... »

Pour résumer, en ce jour de novembre 1794, les habitants de Corbenay disent « Y en a marre ! » Et ils n'ont pas tout-à-fait tort...

1792

Tout d'abord, le 29 avril 1792, Corbenay est sommé d'envoyer 30 « volontaires » en garnison à Héricourt. Ils doivent tout d'abord se présenter à Luxeuil devant le Président du district, et de là se rendre à Lure puis à Héricourt. (1) **Le 20, la France déclare la guerre à l'Autriche et à la Prusse.**

Puis le 31 juillet d'établir une liste de 32 nouvelles personnes prêtes à partir, personnes à qui la commune devra obligatoirement payer 100 livres. Première difficulté : où trouver l'argent ? **Le 11 juillet, l'assemblée avait déclaré la patrie en danger.**

Le 29 août, les citoyens du village sont tenus de venir déclarer les armes qu'ils possèdent. (2)

**Le 20 septembre, victoire de Valmy.**

1793

**Le 21 janvier, le roi est exécuté. Le 1<sup>er</sup> février, la France déclare la guerre à la Hollande et à l'Angleterre. Ce qui fait que maintenant, la France est en guerre contre l'Autriche, la Prusse, l'Angleterre, la Hollande et l'Espagne. Et les réquisitions vont maintenant pleuvoir...**

Le 7 mars 1793, le Conseil municipal se réunit pour prendre connaissance d'une décision du département datée du 14 février demandant aux communes de fabriquer 6470 paires de chaussures pour le 15 avril, chaussures destinées aux armées de la République. Un contingent de 18 paires est demandé à Corbenay qui devra les envoyer « gratis » à la nation.

Le 4 mai, toutes les familles du village doivent déclarer leurs grains : blé, orge, avoine, seigle.... A ce sujet voici un extrait de la délibération du 7 juin qui a suivi : « Après avoir examiné les déclarations de grains en conformité de la loi sur les subsistances du 4 mai 1793 ... avons trouvé que la plus grande partie de ces déclarations sont frauduleuses... » Une commission (déjà) est mise sur pied pour faire des « visites domiciliaires ».

Pour ne rien arranger, l'été 1793 est « caniculaire ». Voici un extrait d'une délibération du 12 août 1793 :

« La communauté dudit Corbenay a éprouvé des dommages considérables par l'intempérie des saisons de cette année... Dans le courant du mois de mai dernier, temps auquel les seigles sont en fleurs, des gelées trop fortes et trop fréquentes ont gelé les fleurs desdits seigles... dont la plus grande partie des grains en a été corrompue... Etant donné les chaleurs excessives de juin, de juillet et du présent mois, les sarrasins sont totalement brûlés, surtout dans les terres de gravier brûlant dont le territoire dudit lieu est composé... Ces chaleurs excessives ont aussi brûlé tellement les terres que les pommes de terre qui sont la ressource de la dite communauté sont plus des deux tiers perdues... »

Au conseil du 15 septembre, Corbenay doit faire face à deux demandes du département :

- premièrement fournir deux voitures bien attelées pour conduire du foin de Luxeuil à Belfort et Strasbourg (ce sont les citoyens Nicolas-François Voidey et Joseph Vally qui sont réquisitionnés)
- deuxièmement fournir une autre voiture pour conduire de la houille de Champagny à Strasbourg

(là, la commune doit passer un marché avec un charretier de St Loup (Claude Bertrand) et il lui en coûte 200 livres)

Et ce n'est pas fini, le Conseil se réunit à nouveau le 29 septembre car la commune doit faire face à une demande du district de Luxeuil : fournir une couverture et deux paires de draps (Luxeuil doit rassembler 120 matelas, 120 traversins, 120 paillasses, 300 couvertures de laine et 300 paires de drap !) C'est Jean-François Mercier qui est chargé de fournir la couverture, Jean-François Florent le vieux, Augustin Guyon, la veuve Pierre-François Cuchet et Joseph Guyon sont chargés de fournir chacun un drap.

Le 20 octobre, une nouvelle demande arrive au conseil : tous les garçons et les hommes veufs ou mariés sans enfants, de 18 à 25 ans, sont réquisitionnés « pour marcher dans les plus brefs délais pour la défense de la patrie ». (24 noms) (3)

Le 15 novembre, idem pour les 25 à 30 ans (15) et le 22 novembre, ce sont les 30 à 35 ans (18). **C'est ainsi que les armées françaises vont pouvoir repousser, pour la deuxième fois, les Prussiens et les Autrichiens qui avaient commencé à envahir la France.**

Entre temps, durant l'année, Corbenay a du fournir (c'est-à-dire livrer à) :

-Belfort : 40q de seigle le 14 août, 2400 livres de blé le 24 septembre

-Luxeuil : 700 sacs d'avoine (« si vous ne pouvez pas fournir votre contingent en avoine, vous le complèterai en orge » !) et 100 milliers de foin le 26 septembre, 28 q de blé le 24 octobre, 32 q de seigle le 1<sup>er</sup> novembre

Le bouquet arrive le 12 novembre : réquisition de 12 voitures pour amener du foin et de l'avoine de Luxeuil à Strasbourg

Et l'année se termine en apothéose, le 4 décembre, 2 des 3 cloches de l'église sont descendues du clocher, un décret national demandant qu'il ne soit laissé qu'une cloche dans chaque église. Les cloches ainsi descendues seront regroupées à Vesoul pour être fondues et fournir du métal pour les canons. (Il faudra attendre le 13 mai 1823 pour voir revenir deux nouvelles cloches)

1794

L'année 1794 commence fort, le 6 janvier, la municipalité est sommée de livrer 6 quartes de seigle et quatre milliers de foin au... citoyen Mougin, maître de poste aux chevaux à Fougerolles (le citoyen Mougin devra quand même payer ces denrées)

Et dès le 13, c'est 30 q de blé et 10 q d'orge que nous devons livrer à Luxeuil (pour venir en aide au département des Vosges !)

Le 18, toujours en janvier, il est demandé aux communes de faire fabriquer rapidement le plus grand nombre de sabots (sans en fixer le nombre)

Nouvelle réquisition : faire conduire au marché de Saint-Loup du 10 février 15 quartes de blé, seigle et orge.

Le 1<sup>er</sup> avril, une réquisition inédite arrive : Corbenay doit fournir 4 habits, 4 vestes, 12 culottes, 12 bas, 30 souliers, une paire de botte, 18 chemises, 1 redingote, 14 guêtres, 1 chapeau, 2 casques et 4 pantalons. Les conseillers décident alors de faire le tour des « tisseurs » du village avant de lancer les réquisitions (elles le seront le 16). Il y en a huit. (4)

Vous le devinez aisément, tout cela commence à peser aux gens du village et la municipalité n'arrive pas à répondre à toutes ces demandes qui arrivent de Luxeuil, du département, de l'état... A plusieurs reprises, le Maire et ses conseillers sont menacés. Tout le grain demandé n'a pas été totalement fourni, les tisseurs veulent garder leurs tissus... Ce qui devait arriver arriva... Le 14 avril se présenta à Corbenay « Jacques-François Briffaux, commissaire pour le recensement révolutionnaire

du canton de Fougerolles... accompagné de Jacques Viney, adjoint, d'un gendarme de la brigade de Luxeuil et de 6 soldats de la garde nationale, venus exprès à Corbenay pour forcer le déficit des réquisitions que cette commune est en retard... Suivant le recensement que ledit Briffaux et ledit Viney ont fait, il s'est trouvé en excédent la quantité de 14407 livres tant blé que seigle, 9249 livres d'avoine, 1260 livres d'orge et 3940 livres d'autres graines... »

Suite à cette visite, cela n'a pas traîné, le 22 avril, 11 voitures quittaient le village pour conduire le grain à l'armée du Rhin.

Pendant ce temps la levée de « volontaires d'office » continuait. Jusqu'à 40 ans, tous les hommes étaient régulièrement recensés. (hausse des mariages pour échapper à la conscription !)

Le 18 avril, la commune doit fournir au citoyen Nicolas Faivre, salpêtrier à Corbenay, « les voitures, cendres et bois qui lui seront nécessaires ainsi que toute l'aide utile pour tirer le salpêtre partout où il en trouvera ». Avec le salpêtre, on fait la poudre noire.

Le 21 avril, ce sont tous les chevaux de la commune qui sont, eux-aussi réquisitionnés pour aller « au magasin militaire de Lure afin d'y charger des denrées et les conduire à l'armée du Rhin ».

Le 29 avril, c'est le citoyen François Parisot (17 ans) qui est réquisitionné pour travailler, dans la forêt, avec le citoyen Du Roy, ingénieur de la marine, à la fabrication de mairains à l'usage des vaisseaux de guerre.

Le 4 mai, nouvelle ponction : « La huitième partie des cochons de la République est réquisitionnée ». Le citoyen Perney, commandant de la garde nationale de Luxeuil est chargé du recensement. « Il recensera l'âge des cochons, leur sexe et leur embonpoint ».

Et l'on retrouve, les mois suivants, la même litanie, de réquisitions de voitures, de grain (100 quintaux de seigle le 11 juin), de foin... (Vous retrouvez cette litanie dans le texte que je vous ai lu en commençant) Le 15 juin, ce sont même les gerbes d'orge qui ne doivent pas quitter les champs avant d'avoir été recensées.

Le 20 juin, le citoyen Augustin Guyon est requis pour se rendre avec son chariot «à la forge de La Branleure pour y charger des lames de canon de fusil et de là, les conduire à Arcy-sur-Aube ».

Le 10 juillet, les objets du culte doivent être recensés et vendus ou envoyés à Luxeuil.

Le 3 août, suivant les recommandations du gouvernement qui demande aux communes de ne plus engager aucun frais au bénéfice du culte, il est même décidé de vendre l'ancienne église. Avec quand même une bonne raison, ce qui permet d'avoir bonne conscience, cette vieille église « va tous les jours en dépérissant ».

Les gens du village n'en peuvent plus. Tout cela conduit naturellement au texte de « ras-le-bol » que je vous ai lu au début de cet exposé.

Et, c'est maintenant qu'arrive le plus incroyable ! La supplique des habitants de Corbenay date du 27 novembre 1794... A peine un mois plus tard, le 24 décembre 1794, est votée une loi qui fait disparaître toutes les réquisitions et les visites domiciliaires qui les accompagnaient... Je pense que de nombreuses autres communes avaient dû, elles aussi, se plaindre...

Et je ne vous ai pas parlé des problèmes posés par les « volontaires » (en fait qui étaient désignés) qui reviennent en permission et se cachent pour ne plus repartir, voire même des déserteurs qui sont dans le même cas. Mais là, cela pourrait peut-être faire le sujet de ma prochaine conférence, car dans ce domaine, il s'est aussi passé bien des événements à Corbenay.

(1)

Le 29 avril 1792

Etat de ceux qui se sont présentés par devant François Xavier Aubert Vice Président du district de Luxeuil pour joindre et aller en garnison à Héricourt.

Joseph Guyon capitaine

Pierre François Bigey sous-lieutenant

Nicolas Bardot fils d'Etienne capitaine

Jean François Bardot fils de Jean Baptiste Bardot et de feu Catherine Détrie

François Xavier Détrie fils de Déle Joseph et de Barbe Grabdjean

Nicolas Marchand fils de Dominique et de Françoise Chardin sous lieutenant

François Bigey lieutenant

Nicolas Bardot

François Doillon fils de Dominique et de feu Jeanne Pétrement

Ambroise Chaon

Joseph Bigey fils de Dominique

Joseph Faivre fils de Hubert Faivre

Hubert Faivre fils de Nicolas Faivre

Félix Caland

Jean Bapt. Theveney

George Chardin

Jean Baptiste Bigey dit pentalon

Dominique Mourel

Laurent Collin

Joseph Bardot

Joseph Simonin

Jean Charles Trouillet

Nicolas Clerc

Nicolas Bigey fils de Claude Nicolas

Nicolas Mathiot

Augustin Bigey

Claude Dévoille

Charles François Trouillet capitaine

Pierre Theveney fils de feu Félix Theveney

François Blanchot

(2)

L'an 1792 le 29 août, en conformité de la loi relative aux armes susdatée à Paris le 8 juillet 1792, l'an 4 de la liberté et à l'extrait des délibérations du conseil du département de la Haute-Saône de la séance du 17 août dernier ; nous maire et officiers municipaux assemblés en la chambre ordinaire des séances de la municipalité de Corbenay après avoir averti tous les citoyens ayant des armes chez eux de les déclarer incontinent au greffe de ladite municipalité, se sont présentés les citoyens ci-après et ont fait les déclarations suivantes :

premier

- 1—Jean Baptiste Lambert maire un fusil et une épée avec deux onces de poudre et une balle
- 2—Joseph Guyon Capitaine de la garde nationale un fusil avec sa bayonnette, une épée, une demie-livre de poudre
- 3—Jean Baptiste Bigey un fusil avec une once de poudre
- 4—Nicolas Bigey fils un fusil
- 5—Constant Bigey Lantanne un fusil double
- 6—Déle Blanchot un fusil
- 7—J. Bigey du moulin un fusil
- 8—Dominique Bigey le vieux un fusil
- 9—Joseph Duhaut un fusil
- 10—Jean François Florant le vieux un fusil
- 11—Jean François Mercier un fusil double avec 18 livres de poudre, 4 cartouches
- 12—Déle Joseph Pétrement un fusil
- 13—C. Antoine Bigey le vieux un fusil avec un bâton à lame
- 14—C. Joseph Theveney un fusil
- 15—N. Bigey fils de N. Un grand pistolet
- 16—C. Antoine Florant le vieux un fusil
- 17—Joseph Thyrion un fusil
- 18—J.C. Theveney un fusil avec bayonnette
- 19—Jacques Theveney ibid.
- 20—C. Joseph Bigey un fusil
- 21—Fél. Grosjean un fusil
- 22—J. B. Bigey dit pantalon un fusil
- 23—Aug. Guyon un fusil, un saponton et un bâton à carrelet
- 25—J.C. Roussel un fusil
- 27—Joseph Bardot étudiant un fusil double
- 28—J.B. Blanchot un fusil
- 29—J.F. Bardot un fusil
- 30—Pierre Dévoille un fusil

31-P.F. Bigey le vieux, un fusil double et un sabre

**(3)**

Nous, maire et officiers municipaux de la commune de Corbenay requérons au nom de la loi les garçons et les hommes veufs sans enfants depuis l'âge de 18 jusqu'à 25 ans pour marcher dans le plus bref délais pour la défense de la patrie, en exécution de l'arrêté du Directoire du district de Luxeuil, fait au vu de la réquisition du citoyen Caley commissaire des guerres, adjoint de la sixième division de l'armée en date du 12 du courant...

François Doillon âgé de 24 ans  
Georges Chardin 24 ans  
Claude Joseph Dévoille fils de Claude Antoine 23 ans  
Nicolas Mathiot 21 ans  
François Bigey fils de l'amant 21 ans  
Mathieu Bigey 21 ans  
Georges Paris 21 ans  
Jean Baptiste Dévoille fils de Jean 21 ans  
Jean Baptiste Tabourin 21 ans 83  
Pierre Theveney 21 ans  
Jean Nicolas Bardot 21 ans  
François Louis Simonin 20 ans  
Jean Baptiste Bigey, le gros 20 ans  
Georges Faivre 20 ans  
Pierre François Duhaut 20 ans  
Jean Claude Bigey fils de Jean Charles 20 ans  
Jean Baptiste Theveney 19 ans  
Félix Collin 19 ans  
Joseph Blanchot 19 ans  
Alexis Bigey 19 ans  
Jean Baptiste Bigey fils de Claude Nicolas 19  
Gabriel Charles 20 ans  
François Bigey fils de Claude Antoine 22 ans  
C. Joseph Bardot 22 ans

Fait et arrêté le 20 octobre 1793, l'an deux de la république française une et indivisible.

(4)

Inscription des citoyens de la seconde réquisition depuis **25 jusqu'à 30 ans** qui doivent concourir à la formation de l'armée révolutionnaire.

Joseph Bardot fils de Jean Baptiste garçon (célibataire) 29 ans

Jean François Florant le jeune garçon 29 ans

Claude Antoine Bigey fils de C. Joseph (marié)

Joseph Pétrement, garçon

Jean Baptiste Bardot le jeune, marié

Pierre Nicolas Caland, marié

Jean Nicolas Marchand, marié 29 ans

Claude François Chardin, marié

Joseph Faivre fils d'Hubert, garçon 28 ans

Jean Baptiste Florant

Claude François Lionard 27 ans

Déle Joseph Collin, marié

Jean Nicolas Bigey, garçon

Nicolas Theveney, marié 26 ans

Fait et arrêté par nous maire et officiers municipaux de la commune de Corbenay, en la chambre municipale le 15 novembre 1793 l'an 2 de la République française 19

Inscription des citoyens de l'âge de **30 à 35 ans** du 22 novembre 1793

Félix Caland, garçon âgé de 35 ans moins 6 jours

Claude Antoine Bigey Lantaune 34 ans

Jean François Bigey dit Saunier 34 ans

Pierre François Dévoille 33 ans

Pierre François Bigey mantaux 34 ans

François Duhaut 33 ans

Déle Joseph Mourel 33 ans

Nicolas Bigey fils de N. et de Barbe 33 ans

Jean François Grojean 33 ans

Joseph Bardot le jeune exempt ayant 4 enfants

Joseph Bardot fils de C.N. 33 ans

François Roussel fils de Jean 32 ans

Jean Charles Trouillet 32 ans

Pierre Alexis Doillon 30 ans

Claude Antoine Florant 30 ans



Nicolas François Voidey 25 ans  
Nicolas Guychard 32 ans  
Jean Claude Roussel 25 ans

(5)

Nous, Claude Antoine Bigey, maire, et Jean-François Marchand, officier municipal de la commune de Corbenay, nous nous sommes transportés au domicile du citoyen ci-après dénommé en vertu de la délibération ci-dessus pour savoir d'eux la quantité soit droguet, soit toile rayée ou non rayée, soit en laine soit en fil et les avons requis au nom de la loi de presser leur ouvrage et de le faire sous les plus brefs délais, afin de pourvoir aux réquisitions qui nous sont faites par le district de Luxeuil, ceux ayant l'usage des lettres ont signé leur déclaration et les autres, illettrés, dont les copies suivent.

Nicolas Theveney nous a déclaré qu'il fait présentement environ deux aunes de toile rayée bleu sur une chaîne de toile d'environ 98 aunes et nous a dit être la vérité; signé N.Theveney.

Nicolas Roussel a déclaré qu'il avait une chaînée de droguet sur son métier; de 42 aunes qui n'est pas fait et 14 aunes du fait dans lesquels il y a 3 aunes de droguet bleu et autant du rayé en noir et bleu que nous mettons en réquisition; signé N. Roussel.

François Urbain nous a déclaré qu'il avait sur son métier environ 116 aunes de droguet tant en laine qu'en fil dont 3 aunes en laine; dans laquelle chaînée environ 8 aunes d'ouvrage fait; signé Fr.Urbain.

Etienne Urbain nous a déclaré qu'il a sur son métier de tissier pour faire environ 21 aunes et environ 12 aunes de toile faite non compris les 21 aunes, le tout en toile et a déclaré être illettré.

Claude Chardin, tissier, nous a déclaré qu'il a sur son métier pour faire du droguet tout en laine soit simple soit rayé. Environ 145 aunes. Signé C.Fr.Chardin

Claude Cuny a déclaré qu'il a sur son métier 70 aunes de toile à faire et 21 aunes de faite; Signé ...

Etienne Bardot le vieux a déclaré qu'il a une paire de bottes qu'il nous a montré; signé E.Bardot

La femme de Gaspard Chardin a déclaré qu'il avait sur son métier 12 aunes de droguet dont environ 4 aunes de rayé bleu et a déclarée être illettrée.

La femme de Joseph Bardot le vieux a dit qu'elle avait un casque qu'elle nous a délivré et a dit être illettrée.

Fait et arrêté le 12 germinal, l'an 2 (1/04/1794) de la République française une et indivisible.

1 millier = 1000 livres soit environ 500 kg

1 quarte = 25 l

1 aune 1,20 m

Georges BARDOT